

*L'ajournement*

Un vent de folie souffle sur le gouvernement. Et l'on justifie cette folie par des considérations d'ordre moral. Il faut aller au fond des choses et empêcher cette vente avant qu'il ne soit trop tard.

Grâce à l'allocation plutôt fade du premier ministre (M. Trudeau) prononcée devant l'Association nucléaire canadienne, il est subitement devenu impératif, voire obligatoire, de partager la technologie nucléaire avec le Tiers Monde. Bien sûr, le premier ministre a collaboré à la réalisation d'un système d'inspection infaillible pour se prémunir contre la prolifération des armes nucléaires. Mais il n'y a pas encore de système infaillible qui soit reconnu internationalement. Nous devons compter sur la bonne foi des pays acheteurs. Déjà, la Corée du Sud a exprimé des réticences à propos des contrôles plus rigides imposés par le Canada, ce qui, nul doute, retardera la conclusion de l'entente. Même si la Corée du Sud acceptait les conditions du Canada, rien ne nous assure que les gouvernements à venir de cette dictature militaire n'en prendront pas à leur aise.

Je tiens à le dire, c'est de la folie furieuse que de prétendre que le Canada pourra imposer les garanties supplémentaires qu'il désire sur une base bilatérale. Le général E. L. M. Burns, chef respecté des équipes canadiennes de désarmement depuis nombre d'années, nous met en garde contre les ventes d'armes nucléaires aux États autocratiques et instables. Si les militaires de la Corée du Sud estiment qu'ils doivent avoir des armes nucléaires, soyez sûrs qu'aucune entente de surveillance ne les arrêtera.

En fait, le général Burns croit que le devoir du gouvernement est de ne rien faire qui puisse provoquer la prolifération des armes nucléaires et que ce devoir, énoncé explicitement dans l'article 111 du traité de non-prolifération, l'emporte sur le désir du Canada de partager sa technologie nucléaire avec les pays en voie de développement.

Il est vrai que le réacteur CANDU lui-même est sûr en ce sens qu'on ne peut le convertir en bombe. Mais les déchets de combustible du réacteur canadien s'ils sont traités comme il faut, peuvent produire une bombe. Les Français ont fait connaître ce procédé à l'étranger, et la Corée du sud a acheté récemment à la France une usine de recyclage des déchets au coût de \$50 millions de dollars. En outre, le président de la Corée du sud, M. Park, a déclaré que son pays sera obligé de fabriquer des armes nucléaires si les États-Unis ne mettent plus son armement nucléaire à la disposition de son pays, pour le protéger contre la Corée du nord.

● (2210)

De quelle autre preuve avons-nous besoin pour nous convaincre qu'aucun accord avec la Corée du sud ne vaudra le papier sur lequel il est rédigé? Comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a déclaré ici même, il y a quelques mois, le moins que nous puissions faire, c'est d'imposer un moratoire sur la vente des réacteurs, en attendant que les six nations exportatrices d'armes nucléaires s'entendent sur les garanties à toutes épreuves à exiger.

Au lieu d'aider la Corée du Sud sous le couvert de la moralité, le Canada devrait donner l'exemple en raffermissant et en élargissant la coopération internationale afin de conclure des accords de garantie. Cette tâche s'impose car d'ici la fin de l'année, il y aura 650 réacteurs nucléaires en service dans 38 pays. C'est précisément parce que nous avons une technologie nucléaire avancée que nous devons faire passer la diplomatie avant la vente.

Enfin, j'implore le gouvernement canadien de réfléchir et de voir avec quel genre de gouvernement il traite en

[M. Roche.]

Corée du Sud. C'est l'un des régimes les plus répressifs au monde. Les observateurs internationaux accusent le régime Park d'injustice économique, de corruption et de violation des droits de l'homme.

Voici ce qu'a déclaré une mission internationale sur l'amnistie en Corée du Sud:

La mission a constaté que la torture est fréquemment utilisée par les forces de l'ordre pour essayer de soutirer de faux aveux et comme moyen d'intimidation.

On rapporte aussi l'imposition de châtiments cruels et arbitraires dans les forces armées.

D'autres groupes laïques s'intéressant aux droits de l'homme ont critiqué le régime, dont la Commission internationale de juristes et la Ligue internationale des droits de l'homme. La Conférence mondiale de la religion pour la paix a publiquement exprimé sa vive inquiétude au sujet de la répression politique en Corée du Sud, surtout dans le cas de ceux qui, par conviction religieuse, ont exprimé leur opposition à la violation des droits de l'homme par le gouvernement Park et sont maintenant en prison. C'est l'administration à laquelle le gouvernement canadien dit qu'il va faire confiance. Dans quelle moralité aberrante nous nous enlisons! Quelle folie!

[Français]

Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en tentant de répondre au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) à mon honorable collègue d'Edmonton-Strathcona (M. Roche), je voudrais bien d'abord faire une clarification sur le jugement qu'il porte personnellement sur le gouvernement de la République de Corée. Le jugement qu'il porte dans un sens peut évidemment être porté en un sens tout à fait contraire par d'autres Canadiens dont l'échelle de valeur n'est pas la même que l'échelle de valeur à laquelle souscrit l'honorable député. Je me dois de demander qui nous sommes pour poser, pour décider des régimes politiques sous lesquels d'autres peuples décident de vivre? Cela n'a pas été la ligne majeure de décision dans nos affaires commerciales ayant des dimensions «affaires extérieures», comme en particulier la vente de réacteurs nucléaires.

[Traduction]

Nous avons attaché beaucoup d'importance à ce genre de transaction avec un autre pays, et aucun Canadien ne peut mettre en doute le sérieux de notre attitude face à tout accord international nous liant.

La République de Corée n'a jamais abrogé aucun accord international qu'elle a conclu. Nous savons aussi qu'elle a signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires en vertu duquel elle s'est engagée envers la collectivité internationale à ne pas fabriquer d'engins explosifs nucléaires et, par le même traité, elle a placé tout son programme nucléaire sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

J'aimerais terminer en disant que mon collègue sait très bien qu'il n'est pas conforme à la pratique internationale de déposer des traités avant leur signature. Ils ne sont divulgués qu'après avoir été ratifiés par le gouvernement cosignataire. J'aimerais préciser que le gouvernement canadien essaie, avec tout le reste de la communauté internationale, de mettre au point des moyens plus efficaces pour limiter à des fins uniquement pacifiques l'utilisation de dispositifs nucléaires. Je vous remercie.